

F24839/2021/KTJL/NOUN/C.MAGBA/CRR04

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MAGBA

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

## DECISION MUNICIPALE N°.07./DM/C/MAB/SG/CIPMP/2021

portant attribution du marché objet de la DC passé n°001/DC/C.MAGBA/CIPMP-AI/2021 du 29/01/2021 pour la fourniture de 237 tables bances dans certaines écoles publiques de la commune de Magba, Département du Noun, Région de l'ouest

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAGBA,  
CHEVALIER DE L'ORDRE DU MERITE CAMEROUNAIS :

- Vu la Constitution ;
  - vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
  - Vu le Décret n° 91/77 du 25 mars 1977 Déterminant les Pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux modifié par le Décret n°90/1464 du 9 Novembre 1990 ;
  - Vu Le Décret n°77/2003 du 29 juin 1977 portant création de la Commune de Magba ;
  - Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret N°2020/375 du 07 Juillet 2020 portant règlement général de la comptabilité ;
  - Vu le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Préfets (dont Monsieur UM Donnacien aux fonctions de Préfet du Département du Noun);
  - Vu l'Arrêté n°2004/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines et Communes d'Arrondissement ;
  - Vu La Décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination de Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Magba ;
  - Vu la Décision n°29/DM/C/MAB/SG/2019 du 21 Juin 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Magba ;
  - Vu les différents actes réglementaires portant désignation des représentants de la Commune, du MINMAP, du MINFI et de la Tutelle Technique au sein de cette commission ;
  - Vu L'Arrêté n° 00007/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection de Monsieur MBOUEN Dieudonné, Maire de la Commune de Magba et de ses Adjoints ;
  - Vu la lettre circulaire n° 00000003/LC/MINFI du 05 Février 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution au suivi et au contrôle de l'exécution du budget des collectivités territoriales décentralisées pour l'exercice 2021.
  - Vu la demande de cotation n°01/DC/RO/D NOUN/C.MAGBA/CIPMP-TBEC/2021 du 29/01/2021 pour la fourniture de 327 tables bances dans certaines écoles publiques de la Commune de Magba, Département du Noun, Région de l'Ouest ;
  - Vu le procès-verbal n°0007168 du 25/02/2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Magba portant ouverture des offres des candidats ayant soumissionné à la demande de cotation n°01/DC/RO/D NOUN/C.MAGBA/CIPMP-TBEC/2021 du 29/01/2021 pour la fourniture de 237 tables bances dans certaines écoles publiques de la Commune de Magba, Département du Noun, Région de l'Ouest ;
  - Vu la proposition d'attribution en date du 25/02/2021 de la CIPMP auprès de la Commune de Magba ;
- Considérant le financement du BIP 2021 sur la ligne d'imputation 55 27 351 01 641752 2270 821 et les nécessités de service ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Au terme de la séance d'ouverture des offres relatives au Dossier de demande de cotation n°01/DC/RO/D-NOUN/C.MAGBA/CIPMP-TBEC/2021 du 29/01/2021 pour la fourniture de 237 tables bances dans certaines écoles publiques de la Commune de Magba, Département du Noun, Région de l'ouest. et à la suite de la proposition d'attribution visée ci-dessus, les Ets SABIR BP : 18 TIGNERE Tél : 696 02 79 66 a été retenu comme adjudicataire dudit projet dont le Montant TTC non révisable est de 7.098.347 (Sept million quatre vingt dix huit mille trois cent quarante sept) francs CfA avec un délai d'exécution de deux (02) mois.

Article 4 : la présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- DR-MINMAP/OU
- DD-MINMAP/Noun/
- ARMP/OU
- CIPM /Dossier

MAGBA, 26/02/2027  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAGBA  
(Autorité Contractante)



*Hienonne Mbouen*  
Adjoint d'Administration  
Comptable